

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS
COMpte RENDU DE SEANCE**

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : M BERNARDI Gil, Mme JANET Nathalie, Mme CERVANTES Frédérique, M. ROUX Cédric, Mme BOCCARD Stéphanie, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme CARLETTI Monique, Mme TRAINI Nicole, Mme VANDEVELDE Damienne, Mme DUMONT Rosalba.

ABSENTS EXCUSES : Mme CHRISTIEN Nathalie, Mme ROIG Julie, Mme LOIRE Catherine.

Délibérations

1 – Débat d'orientations budgétaire

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à « l'Administration Territoriale de la République » codifiées à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment dans ce délai, même dans un délai très court avant le vote du budget, et devant donner lieu à une délibération.

La tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire, mais son absence est de nature à entraîner l'annulation des étapes ultérieures et notamment le budget primitif. Au terme de ce débat, aucune décision ne s'impose à l'ordonnateur qui, en tant qu'exécutif, prépare et ne propose le budget qu'au cours d'une séance ultérieure.

A-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-Charges à caractère général (CH011)

La principale évolution concerne les dépenses liées aux fêtes et cérémonies (compte 6232) :

- ✓ Réalisé 2019 : 46 476 €
- ✓ Réalisé 2020 : 89 988 €
- ✓ Réalisé 2021 : 183 420 €

Les dépenses relatives aux colis de Noël sont imputées sur ce compte. L'exercice budgétaire 2021 a supporté le coût des colis des exercices 2020 et 2021. Il s'agissait d'une régularisation comptable.

2-Charges de personnel (CH012)

Les charges de personnel évoluent de manière significative entre 2020 et 2021 :
+ 5.5 %.

Les effectifs actuels sont les suivants :

- ✓ Personnel CCAS : 4 + un vacataire à mi-temps
- ✓ Crèche : 19 + 2 apprentis
- ✓ Micro-crèche : 3

- ✓ Compte 604, achat d'études, prestations de services : -20% entre 2020 et 2021. Il s'agit du compte sur lequel sont reversés à la Ville (3€ par repas) et à la Caisse des Ecoles (2.85 €), une partie des recettes liées au portage des repas.

- ✓ Compte 60623, alimentation : Réalisé : 2021 : 2 480.74 € / réalisé 2020 : 29 478.68 €
En 2020, les dépenses reposent sur les factures annexes du repas des aînés **2019**, à savoir desserts et boissons pour un montant global de 16776 euros ainsi que les factures des repas anniversaires du foyer hors traiteurs (boissons, fromages, pains et desserts).
En 2021, les dépenses se limitent à l'achat d'alimentation pour la crèche et le foyer et une dépense annexe d'une festivité au Lavandou.

3-Recettes

Les recettes évoluent à la baisse malgré une hausse constante du montant de la subvention versée par la Ville. Cette baisse est due à une diminution significative des subventions versées par la CAF :

Subventions versées par la CAF :

- ✓ Réalisé 2020 : 476 000 €
- ✓ Réalisé 2021 : 400 000 € (subvention CEJ incluse)
La différence des montants correspond à la prime exceptionnelle covid versée en 2020 pour un montant de 75 664 euros. En effet, le conseil d'administration de la CAF a décidé la mise en place d'une aide exceptionnelle permettant de soutenir les structures petite enfance faisant face à une diminution de leur activité à l'occasion de leur fermeture totale ou partielle durant la crise épidémique.

Subventions versées par la Commune :

- ✓ Réalisé 2020 : 640 000 €
- ✓ Réalisé 2021 : 700 000 € dont 100 000 € de complément voté en fin d'exercice budgétaire 2021 à dessein de régulariser la facture des colis de Noël sur l'exercice en cours.
La subvention versée au titre de l'année 2022 s'élève à 650 000 € (délibération n°2021-130 en date du 25/11/2021).

B-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ Dépenses

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 5 520 € et se répartissent comme suit :

- ✓ Fournitures de câblage : 3 020 €
- ✓ Un ordinateur : 1 023 €
- ✓ Portillon et garde-corps : 1 476 €

Les recettes d'investissement, dont le volume est relativement stable depuis 2014, se composent des recettes d'ordre (amortissement des immobilisations).

2- Actualisation du tableau des emplois.

Pour les besoins en personnel du CCAS, notamment pour les structures de la crèche et de la micro-crèche un ajustement des emplois est nécessaire.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité la création La création de deux postes permanents d'agent d'entretien polyvalent à temps plein sur les grades :

- d'adjoint technique,
- d'adjoint principal de 2ème classe
- d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

3 - Informations sur les décisions par délégation

Le Conseil est informé de la prise des décisions suivantes :

Décision n°2021/35 en date du 13/12/2021, portant passation d'une convention à intervenir avec l'AIST 83 (Association interprofessionnelle de Santé au Travail).

Décision n°2021/36 en date du 13/12/2021, portant passation d'une convention d'objectifs et de financement concernant le « fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » entre la CAF du VAR et la crèche du Lavandou.

Décision n°2022/01 en date du 03/01/2022, portant passation d'une convention de dispositif DISIGN avec le Centre de Gestion du Var.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Villa ROSSI – Rue de la Rigourette – 83980 Le Lavandou

☎ 04.94.14.41.45 / 📠 04.94.22.38.12